

CONSEIL COMMUNAL

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00

commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

Aux représentants des médias

Embargo de communication jusqu'au 8 novembre 2021 à 20h00

Communiqué de presse**ESTAVAYER DEVOILE SON PROGRAMME DE LEGISLATURE 2021-2026**

Estavayer-le-Lac, le 8 novembre 2021 : le Conseil communal d'Estavayer a présenté ce matin aux médias son programme de législature. Ce document de planification contient la vision commune et les actions principales que le Conseil communal souhaite mettre en œuvre. Il va servir de fil rouge pour ces cinq prochaines années.

La Commune d'Estavayer vit sa deuxième législature suite à la fusion de 2017. Si, au cours de ses premières années de vie, les défis furent nombreux pour construire et structurer cette nouvelle et belle Commune, de grand enjeux sont toujours bien présents pour préserver et cultiver la qualité de vie qui constitue un atout majeur d'Estavayer. Les questions liées à l'accompagnement de la croissance démographique, à l'économie, à la mobilité, à la place d'Estavayer au niveau régional et cantonal, à la cohésion sociale ou encore au développement durable sont au centre des préoccupations. Sans oublier le rôle premier d'une Commune qui est de fournir des prestations de qualité à sa population.

D'une analyse de l'état de situation initial...

Le programme de législature définit l'ambition de la Commune d'Estavayer pour les années à venir et détermine les moyens d'y parvenir. Il débute sur une analyse de la situation actuelle de la Commune en termes de qualité de vie, d'identité et de cohésion, de position dans la région et le Canton, de fonctionnement de l'administration générale, d'infrastructures, de mobilité, d'économie et de fiscalité ou encore de développement durable. En effet, avant de savoir où l'on veut aller, il est judicieux de savoir d'où l'on part.

...à une intention stratégique...

Sur la base de l'analyse de la situation actuelle de la Commune, qui contient également la liste des principaux défis à venir et des valeurs qui animent ses membres, le Conseil communal a défini sa vision (intention stratégique) pour les prochaines années. Cette intention stratégique devra guider les actions du Conseil communal au cours de cette législature. Elle se décline dans la phrase suivante.

Au cours de cette législature, la Commune d'Estavayer souhaite:

- **accompagner son évolution démographique** en développant des infrastructures et des activités répondant aux besoins actuels et futurs de sa population dans une optique de maintien de la qualité de vie au sein de la Commune;
- **promouvoir son économie** en répondant aux attentes des entreprises actuelles et en prospectant de manière ciblée les entreprises potentielles, en favorisant une économie circulaire et en misant sur son attractivité touristique;
- **mettre en place sa mobilité du futur** en disposant d'une planification d'actions pour chaque type de mobilité (mobilité douce, transports publics, transport individuel motorisé) et en mettant à jour son concept de circulation et de stationnement;
- **se positionner au niveau cantonal et régional** en étant présent et influent dans les organes décisionnels et en collaborant de manière proactive aux projets pour être acteur du développement communal, broyard et fribourgeois.

*Le Conseil communal place au cœur de son mandat le **service public** (qualité des prestations fournies, conduite de projets complexes), la **cohésion sociale** (échanges, adhésion aux projets communaux, promotion de la mixité) et l'**intérêt général** (exemplarité, transparence, crédibilité, présence).*

*Il construit ses actions dans une logique de **développement durable** en trouvant l'équilibre entre ses trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social.*

...qui se concrétise en actions.

Cette intention stratégique est traduite en quatre défis, qui sont déclinés en 17 objectifs, qui sont eux-mêmes détaillés en 60 exemples d'actions concrètes. Le Conseil communal détaille également dans son programme ce qu'il entend par les trois valeurs qui guident ses actions (service public, cohésion sociale et intérêt général). Conscient du défi climatique et de la nécessité de ne pas prêter aux générations futures, il souhaite également que le développement durable soit présent en toile de fond de ses différentes actions.

La réalisation de ce programme de législature, bien qu'imposé par aucune base légale, représente un engagement formel du Conseil communal sur l'orientation qu'il souhaite donner à Estavayer ces prochaines années. Il doit permettre de fixer une ligne sur laquelle les projets communaux peuvent s'inscrire d'une manière cohérente. Il doit s'agir d'un document de conduite et de contrôle des affaires publiques. Le Conseil général et la population seront régulièrement informés des développements et de l'évolution des projets, qui seront également intégrés au plan financier de la Commune. Au terme de la législature, un bilan sera dressé pour mesurer le travail accompli.